



N° 64231-2024/1-ACTS/DFI

Date du : 13 mars 2024

## Rapport de présentation

---

**OBJET** : Projet de délibération approuvant l'accord local de dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière et habilitant la présidente de l'assemblée de la province Sud à le signer.

**PJ** : un projet de délibération et son annexe

Dans le cadre du plan de transition numérique, la dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière apparaît comme un enjeu stratégique pour la province Sud.

Véritable levier de modernisation, la dématérialisation des documents de la chaîne comptable revêt de nombreux avantages, tels que la réduction des coûts (papier, affranchissement, stockage), la supervision des demandes de paiements ou de recettes, une fluidité améliorée de traitement et de traçabilité des opérations, l'optimisation des délais de paiement, objectif porté par l'exécutif, et l'amélioration des relations avec les prestataires de la province Sud, notamment via un espace numérique de dépôt des factures intégré au site provincial.

L'accord local de dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière s'inscrit dans le prolongement de l'arrêté du 13 décembre 2023 relatif à la dématérialisation de la chaîne comptable et financière de la Nouvelle-Calédonie qui autorise la signature électronique des bordereaux journaux de mandats et de titres émis par l'ordonnateur.

Cet accord pose les modalités organisationnelles et les normes techniques de la dématérialisation des pièces échangées entre l'ordonnateur, le comptable du Trésor et la chambre territoriale des comptes de Nouvelle-Calédonie.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.